

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 03 octobre 2018

Le mardi deux mille dix-huit, le mercredi 03 octobre 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 21 septembre 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS: RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEOULT Jean-Claude, THEPAUT Isabelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, LAURENT Yann, THEAUDIERE Eric, MENUET Didier, RIDARD Maryse, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, LEPRETRE Christian, THILLOU Yves, KERIVEL Laurent, LANGE Jean-Marie, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, HOUSSIN Raymond, CHAUDAGNE Michel, ROCHE Hervé, PITRE Rémi, ROUAUD Alain, PITRE Roger, THOMAS Franck, MAHE Yvon,

POUVOIRS: LEMOINE André à THOMAS Pierre, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, GARCIA Joël à LERAY Loïc, COUDRAIS André-Jean à HOUSSIN Raymond,

ABSENTS: COTTIER Catherine, MACE Christophe, DENIEL Franck, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, REBOUX Pierre-Yves, CHEVAL Véronique, TROUBOUL Jean-Paul, RAZE Marc, ROBERT Céline, GEFFLOT Bernard, BAUDU Gérard, JOUIN Alain,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	32
- absents	19

18.36: Renouvellement de la garantie financière pour le centre d'enfouissement de GUIGNEN

EXPOSE :

Le Comité Syndical rappelle qu'un engagement de cautionnement solidaire doit être mis en place en faveur de la Préfecture dans le cadre du Centre d'Enfouissement de Guignen (autorisation préfectoral n°32512 en date du 20/12/2002).

L'acte de cautionnement actuel arrive à échéance et nécessite d'être renouvelé pour une durée de 5 ans et un montant de 237 706,13€.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre indicative du 15/06/2018 et de la proposition de contrat (lettre d'ordre) de La Banque Postale,

DÉCIDE :

A l'unanimité,

Article 1 : Principales caractéristiques de l'engagement par signature

Les principales caractéristiques financières de l'engagement par signature à mettre en place sont les suivantes :


Le Garant	LA BANQUE POSTALE
Le Client	SMICTOM PAYS DE VILAINE SIREN : 253 500 862
Le Bénéficiaire	La PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE autorisant l'exploitation d'une installation de stockage et de déchets non dangereux et autres installations de traitement de déchets sur le territoire du CET DE GUIGNEN
Objet	Délivrance d'un engagement par signature en faveur du Bénéficiaire pour garantir le paiement, en cas de défaillance du Donneur d'Ordre, des dépenses liées à la surveillance du site et interventions en cas d'accident ou de pollution
Nature	Caution Personnelle et Solidaire
Durée	5 ans à compter du 04/10/2018
Commission de caution	0,66% l'an, payable trimestriellement et d'avance (base de calcul exact/360 jours)
Commission d'engagement	Néant
Autres frais	<p>40€ lors de la mainlevée de la caution personnelle et solidaire</p> <p>En cas de mise en jeu par le Bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Commission de mise en jeu de la garantie de 110 € HT, payable à la mise en jeu <p>En cas d'exécution de la garantie émise :</p> <ul style="list-style-type: none"> des intérêts seront perçus sur le paiement effectué par le Garant et calculés au taux Eonia + marge de 2% jusqu'à la date effective de remboursement au Garant. <p>*En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'index EONIA sera réputé égal à zéro</p>
Clauses spécifiques (non exhaustives)	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation d'exploiter donnée par arrêté préfectoral

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le **16 JUIL. 2018**
ID : 035-253500862-20181003-18_36-DE

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

La Présidente ou son représentant est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat d'engagement par signature décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour extrait conforme,


La Présidente,
C. GARDAN

